

ARRONDISSEMENT D'ANGERS
49190 DENÉE
(Maine et Loire)



Tél. : 02 41 78 72 18
Télécopie : 02 41 78 83 88
courriel : mairiedenee@wanadoo.fr
www.mairie.denee.fr

CHOIX DE L'ORGANISME HLM POUR L'AMENAGEMENT DES LOGEMENTS DESTINÉS AUX PERSONNES AGÉES

Monsieur HERVE rappelle qu'une consultation entre deux organismes HLM a été lancée le 11 juin 2009 afin de choisir un aménageur pour la construction de 10 logements destinés aux personnes âgées, une structure commune et 3 logements T4. Il expose ensuite les présentations faites par le Toit Angevin et Habitat 49 lors de la commission du 20 juillet. Après avoir analysé les offres selon différents critères de sélection prédéfinis (tels que le prix d'achat des terrains, la qualité architecturale, le traitement de la structure commune...), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le Toit Angevin comme aménageur.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mai au 3 juillet 2009, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Après avoir entendu les conclusions de l'enquête, le Conseil Municipal approuve cette modification.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE DENÉE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 360 € à l'association des chasseurs de Denée pour l'achat d'une cage à renard.

COUPE DE BOIS DE PEUPLIERS

L'entreprise Guilbault-Cesbron est intervenue pour une coupe de 360 pieds de peupliers aux Lombardières. Le montant de la vente est de 17 272 €.

MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-LAYON

Dans le cadre d'une modification statutaire, la Communauté de Communes Loire-Layon pourra exercer, dans le cadre de conventions de mandats, des opérations d'investissement pour le compte des communes membres. Le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire.

ACHAT D'UN JEU DE MAILLOT POUR L'ES2L

Suite à la nouvelle fusion des clubs de football de Denée, Mozé sur Louet et Rochefort sur Loire, le Conseil Municipal propose de participer à l'achat d'un jeu de maillot pour un montant de 534 €.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- en fonctionnement, il s'agit de prévoir 3200 € pour le recrutement d'un agent d'entretien et 360 € pour le versement de la subvention à l'association des chasseurs.
- en investissement, il faut prévoir 305 € pour l'achat d'une table et 4 chaises pour l'école publique.

Les crédits seront pris au compte des dépenses imprévues.